

18 mois

Registre n°: ..... Scellé n°: .....

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Bucelle près écoles 3  
6980 Le rocher en ardennes

PROPRIETAIRE (Nom - Prénom): Gelles pol

Adresse: 37 rue d'habitation 6988 Maloge

DEMANDEUR: Gelles pol

Adresse: rue d'habitation 37 6982 Maloge

INSTALLATEUR: .....

Adresse: .....

TVA ou CI: .....



GRD: 2005 Compteur n°: 34786386 Index: 669067 Code EAN: .....

## CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : B.1282 Mesureur d'isolement n°SGS : B.1282 Mesureur de continuité n°SGS : B.1282

Schéma liaison à la terre: TT Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102

Date de contrôle : 07.10.09 (RGIE art.87/86) TEC EE 211-212

Type de contrôle :  Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270) (Prescriptions GRD)

Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271bis) (RGPT art.262) (Prescriptions GRD)

Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276) (Prescriptions GRD)

Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis) (Prescriptions GRD)

Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (Prescriptions GRD C10/11) (voir verso)

Type d'installation : existante - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier : .....

Type locaux - compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres : .....

Début des travaux : fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5 : oui / non

cordement : tension : 31230 V AC-DC ; Protection raccordement : existante : ..... A - prévue : ..... A

Cable alimentation tableau principal : 3 x 6 mm<sup>2</sup>, type : V.O.B ; Inter. général : infraction A, type : .....

Type prise de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term. : 4 ; Ra = infraction Ω ; Ri tot = ..... MΩ

DESCRIPTION:  voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
1	16A II	
1	10A II	
1	16A II	
1	6A II	

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon - infractions - remarques
- Existe-t-il salle de bains - lessiveuse - salle d'eau - lave-vaisselle - séchoir - boiler - salle de douche : oui - non
- Eclairage TBTS placé : oui - non
- Chauffage électrique placé : oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique : bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon - infractions - remarques
- Matériel électrique fixe et mobile : bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon - infractions - remarques

**INFRACTIONS - REMARQUES:**

*ne pas oublier de passer le matériel dans le registre de l'act. (3 ans) non isoler Δ*

*Fixer les câbles dans les registres de l'act. (3 ans) non isoler Δ*

*Placer un différentiel 300mA en tête d'installation*

*Promettez le matériel tout l'inspecteur correctement le matériel électrique puis, vérifiez*

*Placer le même calibre de fusible sur un même circuit*

*Pour l'introduction des câbles dans les coffrets, prévoir interrupteur*

*Prévoir les schémas électrique en 3 exemplaires + e bloquer les coffrets*

*Prévoir ou l'installer la terre et le sectionneur + le préparer (30A)*

*Monsieur Gelles pol s'engage l'organisme de contrôle de réaliser les schémas électrique*

*Promettez le matériel électrique correctement*

**DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE :** voir verso

**CONCLUSION :** (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de  (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur. Le DPCDR général est - était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.

L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ..... / ..... / .....

Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Contrôle par : SGS-SSB + signature  
Date : .....  
Insp 570 O. MAURCOT

NOM - FONCTION/QUALITE:  
Vu inspecteur à la date ci-dessus

VISA DU GRD: .....

DATE: .....

Feuille BT n° **140848**

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

SSB\_BLEE10.11F - 25/11/08



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Rapport n°: 201076 / 1

F 080632

Safety, quality and environmental services

Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11

Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11

Brabant : Tél.: 02 674 57 11

Wallonie : Tél.: 081 432 611

Rési. Code:

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Membre n°: Demandeur:

Responsable des travaux: Installation: Propriétaire/gestionnaire:
Nom, Prénom: GILLET M. Installation: BRASSEUR, Lucie
Adresse: Rue de l'école, 3
CP + Commune: 6980 Lokeren

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)
Art 270: mise en usage, modification, extension, mobile, temporaire
Art 271: périodique, contrôle
Art 276: renforcement, Art 276bis: vente d'une unité d'habitation
Art 86, 87, 88
Unité d'habitation, Unité de travail domestique, Parties communes, Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:
EAN, Compt. kWh n°, Index jour, nuit, Protection branchement (A): 25, 32, 40, 50, 63, 80, 100
Conçue pour Un: 230V, 3x230V, 3N400V
Courant nominal maximum (A): 20, 25, 32, 40, 50, 63, 80, 100
Câble d'alimentation tableau principal: 4 X 6 mm² - Type: VV13
Dispositif diff. gén.: 40 A / 300 mA, Nombre de tableaux: 1, Nombre de circuits terminaux: 13 circuits

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:
Contacts Dir., Contacts Indir., Montage, Appareils, Matériel, I>/section, Schémas, Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre: 28,6 Ω, Isolement général: 1,9 MΩ, Continuité de terre, Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: a été plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)
Nouvelle installation: Néant
Installation existante: Néant
Remarques: Néant
Visa GRD, Mandataire GRD, Visa

Conclusion(s):
La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.
L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 22/12/2009 par le même organisme de contrôle (\*\*)

Agent visiteur: Remon R, Agent n°: 1076, Date: 22/12/2009
Annexe(s): Schéma(s) de position: 2, Schéma(s) unifilaire(s): 1

Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
(\*\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

**SCHEMA UNIFILAIRE**

207

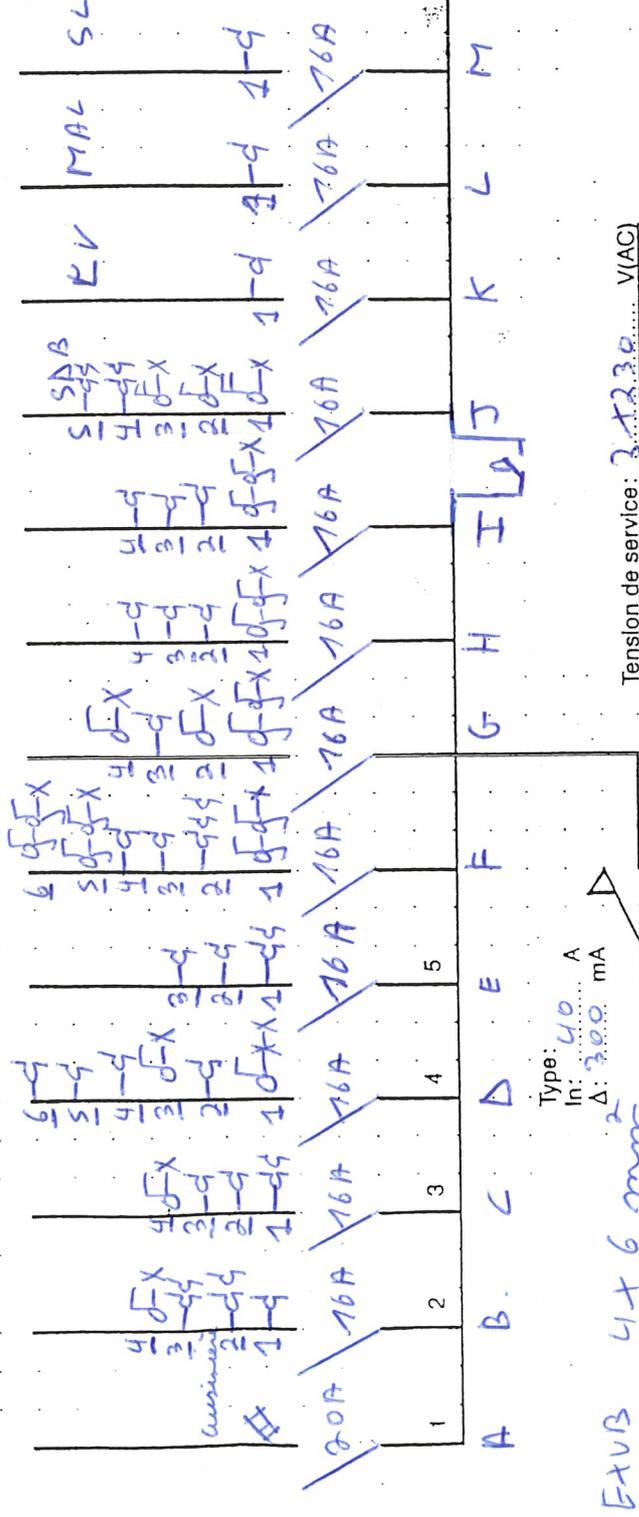


Annexe n° 1  
Rapport n° .....

Adresse de l'installation: rue Des Escaliers 3  
CP 69800 Localité LAROCHE

**INSTALLATION EXISTANTE**

Tableau: .....



Tension de service: 230 V(AC)  
= 28 ohm

L'organisme de contrôle agréé:

Signature:  
Date:

Roland FRANCOIS  
Inspecteur Electricité  
Agent 1076



*[Signature]*

Le propriétaire:

Nom: BRASSEUR  
N° CI: .....  
Signature

*[Signature]*



**SCHEMA DE POSITION**

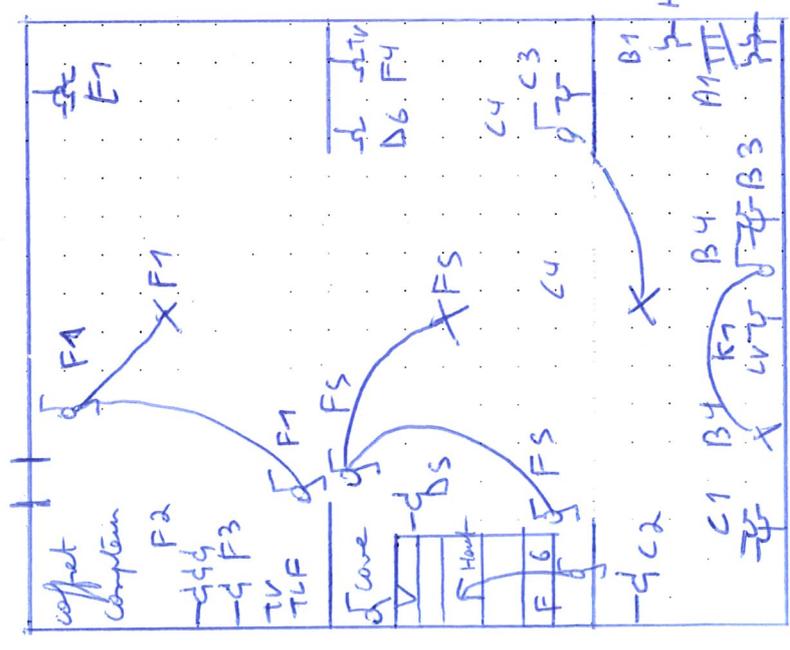
Annexe n° 2  
Rapport n° .....

Adresse de l'installation: rue Des Lucioles  
CP 69800 Localité LAROCHE

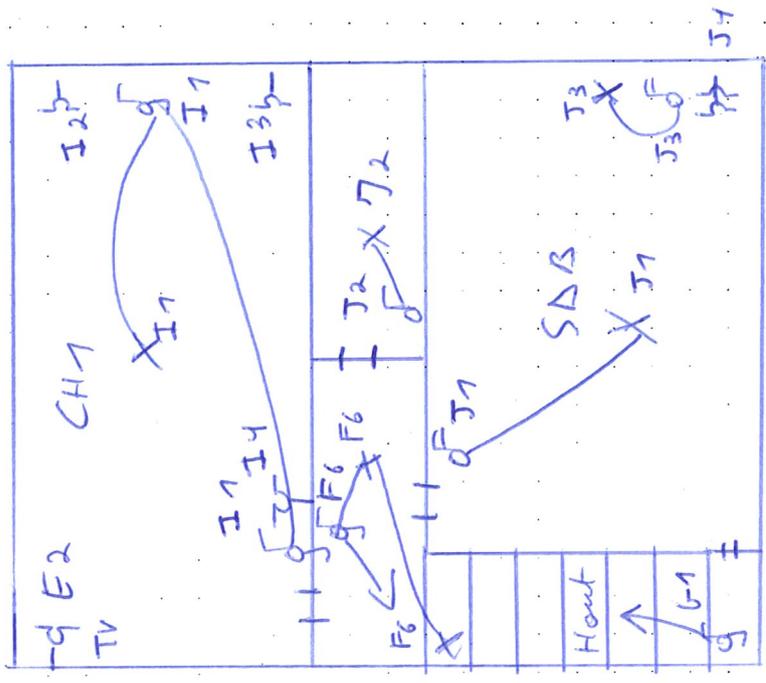
**INSTALLATION EXISTANTE**

Local: .....

REZ-DE-CHAUSSEE

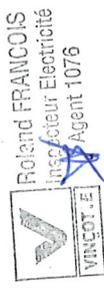


1er Etage



L'organisme de contrôle agréé:

Signature: \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_\_



Le propriétaire:

Nom: BRASSEUR Béatrice  
N° CI: .....  
Signature



**SCHEMA DE POSITION**

Annexe n° 2  
Rapport: n° .....

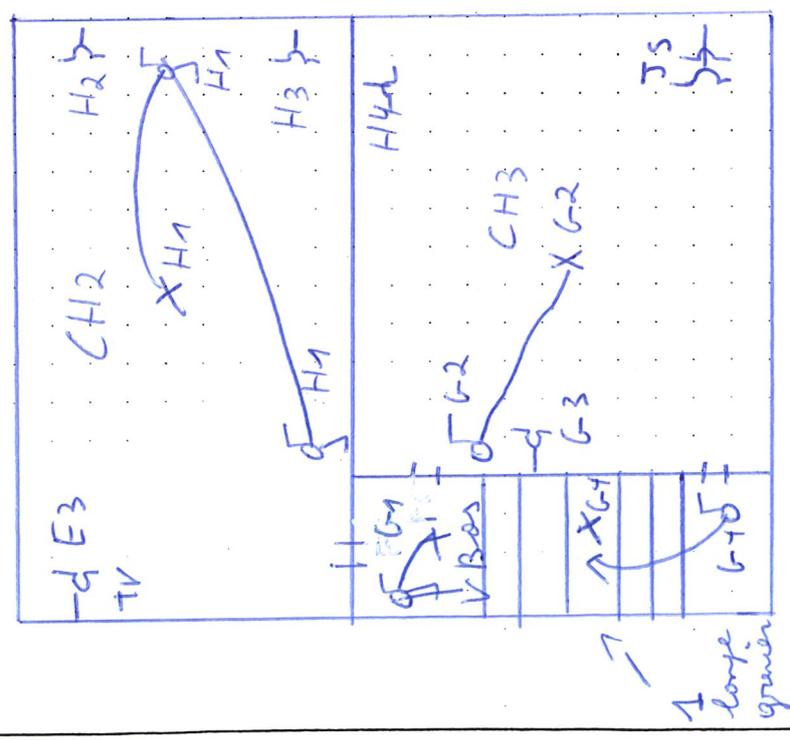
Adresse de l'installation: rue  
CP

Des Escaliers  
Localité LAROCHE  
GSP

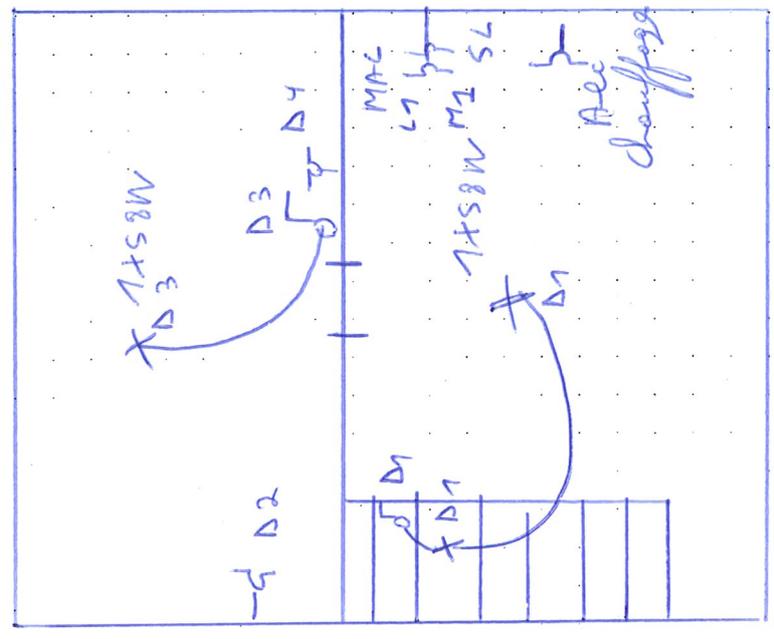
**INSTALLATION EXISTANTE**

Local: .....

2<sup>e</sup> me Etage

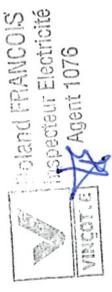


CAVE



**L'organisme de contrôle agréé:**

Signature:  
Date:



**Le propriétaire:**

Nom: BRASSEUR, Loctéon  
N° CI: .....  
Signature